



Zone pastorale
méditerranéenne



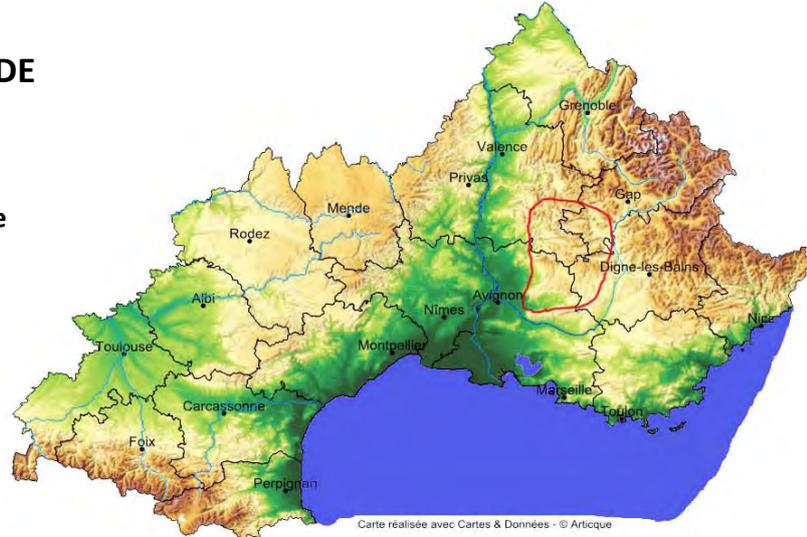
PREADIV1
Conjoncture
2014/2015

COLLECTION RÉFÉRENCES

PRÉALPES, OVIN DIVERSIFIÉ NOYERS ET CÉRÉALES

CAS TYPE OVINS VIANDE

En vallée préalpine, une exploitation diversifiée avec un troupeau transhumant de 300 brebis Préalpes, une production d'agneaux de bergerie, de noix et de céréales, ayant une large autonomie alimentaire associant prairies cultivées, céréales, parcours locaux et estive alpine.



CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DU SYSTÈME ET LOCALISATION

Ce système d'élevage est présent dans toute la zone préalpine et plus particulièrement dans les vallées. Les surfaces se composent de parcelles à bon potentiel agronomique en général en fonds de vallons, complétées par des surfaces aux sols plus superficiels sur les versants. Les surfaces pastorales sont limitées, ce qui conduit souvent l'éleveur à la pratique de la transhumance estivale. Cette transhumance en camion dans les Alpes voisines peut dans certains cas être remplacée par l'utilisation d'un quartier de parcours de proximité en été. La présence de terres labourables permet la mise en place de cultures pour la vente de noyers et céréales dans le cas décrit ici, mais qui peuvent varier selon les secteurs (lavandin, arboriculture, vigne...). La conduite du troupeau est basée sur deux périodes d'agnelage (automne et hiver), avec l'automne comme période dominante. L'objectif est d'obtenir une mise bas par brebis et par an avec une mise en lutte des agnelles vers l'âge de un an. Les élevages de ce système qui ne pratiquent pas la transhumance peuvent avoir des conduites de reproduction plus flexibles. Dans tous les cas, la production d'agneaux en bergerie est la règle dans ce système. Cela permet la vente d'agneaux de boucherie produits selon un cahier des charges conforme aux demandes des filières qualité du Sud-Est.

L'EXPLOITATION ET SES PRODUCTIONS EN QUELQUES CHIFFRES

La structure

- 1,2 UMO
- 300 Brebis
- 42 ha de SAU, dont :
 - 20 ha de prairies temporaires
 - 4 ha de prairies permanentes
 - 12 ha de céréales
 - 6 ha de noyers
- 96 ha de parcours individuels
- Estive collective

Les produits et ventes

- 320 agneaux produits pour la vente et le renouvellement du troupeau
- 260 quintaux de céréales pour le troupeau
- 280 quintaux de céréales vendus
- 20 tonnes de paille vendues
- 9 tonnes de noix sèches, toutes vendues



LE TERRITOIRE DE L'EXPLOITATION

Les 42 hectares de terres cultivées et mécanisables de cette exploitation sont constitués de parcelles moyennes à grandes bien situées autour du siège de l'exploitation. Hormis les 6 hectares de noyers, les cultures sont destinées prioritairement à la production d'herbe (foin et pâture), de céréales et de paille pour le troupeau. L'exploitation dispose par ailleurs d'une centaine d'hectares de surfaces pastorales de proximité diversifiées et composées de 10 hectares de vieux prés, 15 hectares de landes de bonnes qualités et de 65 hectares de landes de qualité moyenne et/ou de taillis de chênes. Ce domaine pastoral est regroupé en plusieurs îlots relativement proches du siège de l'exploitation et équipés en parcs d'une vingtaine d'hectares clôturés en fixe, avec pour la plupart des points d'eau aménagés. L'estive est collective, relativement proche du siège de l'exploitation, mais nécessite une petite transhumance en camion. Elle est gérée par un groupement pastoral. La saison d'estive débute vers le 15 juin et se termine vers le 15 octobre, soit entre 100 et 120 jours. Le groupement pastoral de l'estive a contractualisé une MAEC (Mesure Agrienvironnementale Climatique) sur une partie des surfaces de l'estive, ainsi qu'une mesure t en raison de la présence du loup, ce qui permet l'embauche d'un aide berger et la prise en charge d'une partie du coût des moyens de protection du troupeau.



LA MAIN-D'ŒUVRE ET LE TRAVAIL

La force de travail familiale, est composée d'un couple dont un des conjoints peut avoir un travail à l'extérieur. On l'estime à 1,2 UMO, dont 0,2 UMO de bénévolat familial. L'automne, avec le cumul de l'agnelage et la récolte des noix (ramassage, lavage, conditionnement), reste la période la plus chargée et réclame un besoin en main-d'œuvre supplémentaire qui nécessite une aide familiale à temps partiel. La tonte, la moisson et une partie du ramassage des noix sont réalisées en prestation de service par CUMA ou entreprise. Dans ce type de système, avec une approche de type Bilan travail, on estime le travail d'astreinte à 4,5 heures en moyenne par brebis. Le travail de saison est proche de 130 jours par an, dont 40 jours à consacrer aux noyers. Cela laisse un temps disponible Calculé (TDC), d'environ 1 000 heures à l'exploitant.

MATÉRIELS, BÂTIMENTS, ÉQUIPEMENTS

Le matériel est renouvelé régulièrement par de l'achat en neuf, ce qui permet aux exploitations « au réel » d'optimiser l'aspect fiscal et social. Le parc se compose de deux tracteurs dont l'un est amorti, de matériels de travail de sol et de semis et d'une chaîne de récolte de foin en balle ronde. Les équipements spécifiques aux noyers sont souvent achetés en copropriété, une partie reste à amortir.



Pour les bâtiments, une bergerie d'environ 600 m², agrandie récemment, permet le logement de l'ensemble du troupeau avec un stockage attenant de 400 m². Des bâtiments plus anciens d'environ 400 m² servent de logement au matériel, au séchoir et au conditionnement des noix.

Des clôtures fixes sont en place sur l'ensemble des surfaces pastorales. Un équipement de clôtures mobiles permet le pâturage des prairies et le recoupement des parcs fixes.

LE TROUPEAU

Le troupeau de 300 brebis de race Préalpes du Sud est conduit en race pure. Une attention particulière est portée à la couverture en laine des animaux en vue de l'estive. Les agnelles de renouvellement sont issues du troupeau et les béliers sont achetés dans la base de sélection.

L'organisation de la reproduction repose sur la mise en œuvre d'un système d'agnelage non accéléré, avec une période d'agnelage principal en automne et un rattrapage en fin hiver. Les agnelles de renouvellement sont mises en lutte à un an, à l'automne. L'objectif est d'obtenir une productivité numérique supérieure à un agneau par brebis, en deux périodes d'agnelage, avec une dominante des mises bas d'automne, sans recherche d'accélération du rythme d'agnelage.

Les agneaux sont produits en bergerie, selon un cahier des charges qui leur permet d'être mis en marché dans les filières qualité du Sud-Est. Les ventes d'agneaux qui sont centrées sur le premier semestre s'étalent de janvier à juillet.

Pour atteindre le niveau de productivité recherché et arriver à conserver un agnelage d'automne dominant, une attention particulière doit être portée à la lutte de printemps : l'ensemble du troupeau adulte doit y être mis en lutte. Pour cela, il est impératif de tarir les agnelées de fin d'hiver avant la lutte. Pour les agnelles, l'objectif d'une mise en lutte à l'âge d'un an mérite un soin particulier dans leur conduite, par la constitution d'un lot d'agnelles indépendant du reste du troupeau et complété en concentrés. Enfin, la sélection génétique est importante. Il s'agit de maintenir un troupeau adapté à l'estive, tout en visant une productivité correcte et une production d'agneaux en démarche de qualité.

EN QUELQUES CHIFFRES...

Effectif moyen présent

- 300 brebis soit 45 UGB

Cheptel reproducteur au 1^{er} janvier

- 245 adultes
- 50 agnelles de plus de 6 mois
- 7 béliers Préalpes du Sud

Bilan de la reproduction

- 70% des mises bas en septembre-octobre
- 30% des mises bas en janvier-février
- 94% de taux de mise bas
- 126% de taux de prolificité
- 8,6% de taux de mortalité agneaux

Bilan des ventes

- 270 agneaux pour la boucherie
- 16,3 kg de carcasse
- 120 jours d'âge moyen à la vente
- 60% de taux de vente en Label

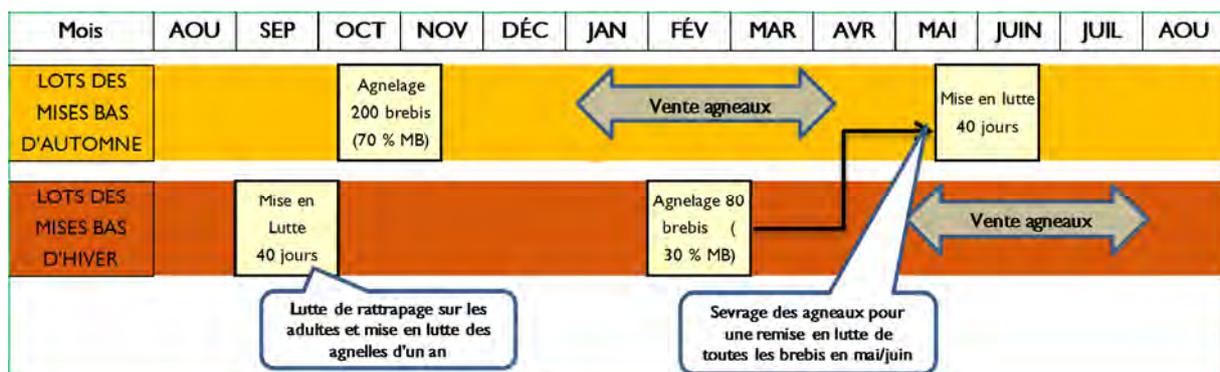
Productivité numérique

- 1,07 agneau par brebis

Productivité pondérale

- 17,4 équivalent kg carcasse par brebis

Le calendrier de la reproduction et des ventes d'agneaux



LA CONDUITE DE L'ALIMENTATION

Ce système d'alimentation repose à la fois sur la distribution de foin et sur l'importante contribution des surfaces pastorales à la pâture.

La période de stabulation en bergerie dure 4 mois, de début décembre à fin mars. Tout le troupeau estive en alpage de mi-juin à début septembre. L'estive est collective, dans les Alpes voisines, avec la pratique de la transhumance en camion.

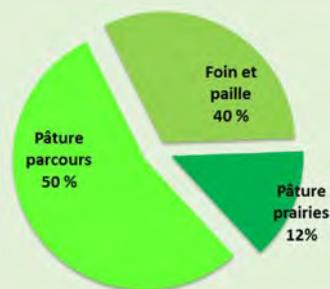
Les agneaux sont conduits de façon identique sur les deux périodes d'agnelage. Ils naissent en bergerie, sont allaités sous leur mère, puis élevés et finis en bergerie. Les agneaux d'automne peuvent être sortis sur les prairies à proximité de la bergerie. Complémentés en aliment démarrage et en foin dès 3 semaines, ils sont sevrés à 75 jours, puis ont à disposition en libre-service, du bon foin et un mélange de céréales et d'aliment complémentaire azoté.

Les parcours individuels sont principalement utilisés au printemps par les brebis en lutte et une complémentation en céréales est nécessaire pour assurer une bonne réussite de cette lutte.

Pour ce type d'exploitation, avec des surfaces pastorales réduites, seule la présence de l'estive permet le maintien d'un troupeau de cette taille. A l'automne, la pâture des repousses de prairies assure une partie des besoins des brebis en lactation et limite ainsi la consommation de foin. A cette période les surfaces pastorales sont utilisées par le lot des brebis en début de gestation. La récolte de foin, excédentaire d'environ une quinzaine de tonnes, permet de compenser le manque de repousse automnale en cas de sécheresse.

EN QUELQUES CHIFFRES...

Part du foin et de la pâture dans l'alimentation



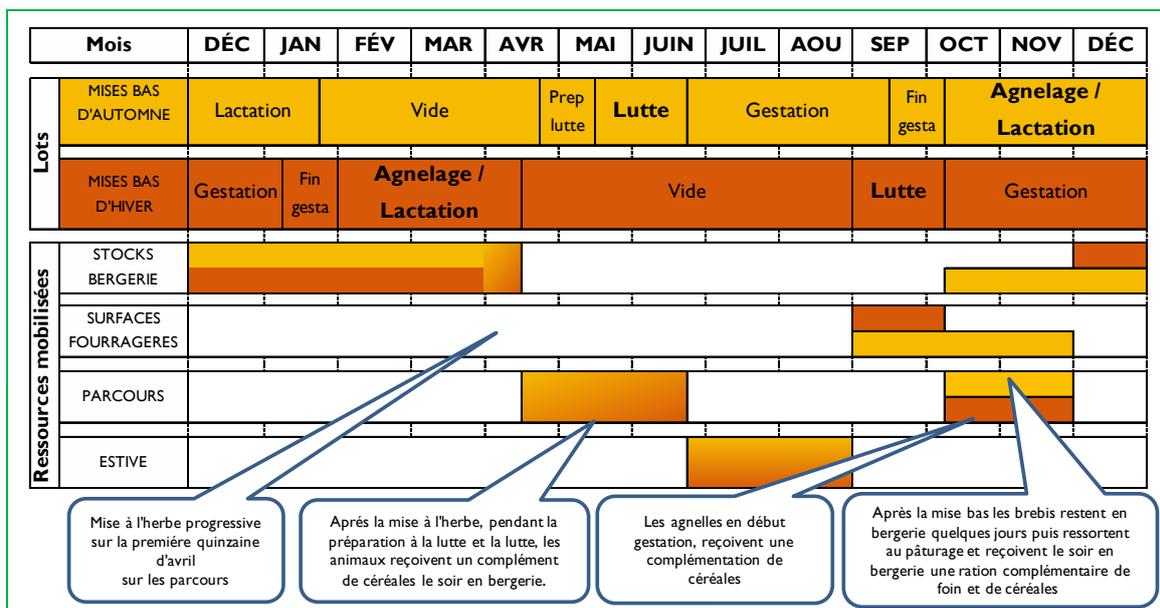
Bilan du distribué total

- 320 kg de foin/brebis
- 16 kg de paille/brebis
- 104 kg de concentrés/brebis

Dont bilan du distribué aux agneaux

- 35 kg de foin
- 56 kg d'aliment concentré (70% de céréales et 30% de complémentaire azoté)

Le calendrier d'alimentation du troupeau



LES SURFACES

Tout le fourrage grossier et les céréales nécessaires à l'alimentation du troupeau sont produits sur l'exploitation. Seul l'aliment complémentaire azoté distribué aux agneaux est acheté.

La rotation est basée sur 5 années de prairies temporaires suivie de 3 années de céréales. L'ensemble des semis de céréales se réalise à l'automne, selon la situation des parcelles, fonds de vallées, plateaux ou versants. Le potentiel de rendement est très variable. En première année, derrière une prairie, le semis de blé tendre pour la vente est privilégié, les années suivantes, les semis se réalisent avec de l'orge et du triticale. Le fumier est destiné aux noyers et aux céréales.

Les prairies temporaires sont à base de mélange graminées (dactyle, fétuque) et légumineuses (luzerne, lotier, sainfoin), des luzernes pures peuvent également être implantées. Elles permettent une récolte de foin en 3 coupes, suivie d'un pâturage d'automne. Les semis se réalisent généralement au printemps après une culture de céréales. Les prairies naturelles occupent les surfaces plus difficilement labourables (fonds humides ou présence de cailloux).

L'ensemble de la surface fourragère est consacrée à la fauche en première coupe et toutes les repousses sont pâturées à l'automne.

Le verger de noyers, âgé de 15 à 35 ans, est considéré en production, avec un rendement moyen de 1 500 kg de noix sèches par hectare. La fertilisation se limite à un apport de fumier.

Les surfaces pastorales individuelles sont diversifiées : vieux prés, landes de bonne qualité et landes de qualité moyenne et/ou de bois de taillis de chênes. Lorsque la pression pastorale est insuffisante, des travaux d'entretien au gyrobroyeur doivent être effectués sur les surfaces utilisées au printemps pour préserver la pousse de l'herbe printanière.

Dans ce système autonome mais consommateur de foin et de céréales, la conduite de l'assolement est primordiale afin de préserver des rendements corrects sur les prairies temporaires et les cultures de céréales. Il est nécessaire d'assurer un renouvellement régulier des prairies et de maintenir le niveau de fertilisation.

EN QUELQUES CHIFFRES

Bilan des récoltes et de leur utilisation

	Produit	Achat	Vente	Distribué
Foin (tMS)	115	0	0	100
Céréales (Qtx)	540	0	280	250
Paille litière (T)	48	0	20	5
Noix (T)	9	0	9	0

Bilan des engrais épandus

	Fertilisation par ha			
	Minérale (unité)			Organique (T fumier)
	N	P	K	
Prairie naturelle	40	40	40	0
Prairie temporaire	40	40	60	0
Céréales	110	20	30	10
Noyers	0	0	0	10

Ratios surface par brebis

- 0,08 ha de SFP / brebis
- 0,3 ha de parcours / brebis, hors collectif

Indicateurs de chargement des surfaces

- SFP : 1,9 UGB/ha
- SFT : 0,4 UGB/ha

Valeur pastorale moyenne des parcours

- 360 journées brebis / ha

LE BILAN ÉCONOMIQUE 2014/2015

Le compte de résultat 2014/2015

	2014	2015	Evolution
PRODUITS	103 800 €	106 000 €	2.1%
Produits ovins	25 400 €	25 400 €	0%
Dont vente agneaux	25 538 €	25 538 €	0%
Dont autres produits	843 €	843 €	0%
Dont achat de reproducteurs	-1 000 €	-1 000 €	0%
Autres produits	36 700 €	36 500 €	-0.5%
Céréales et ventes de noix	36 656 €	9 483 €	-1.8%
Aides et soutiens de la PAC	41 700 €	44 100 €	5.7%
Dont aides découplées	13 076 €	16 000 €	22.4%
Dont aide ovine	6 989 €	7 613 €	8.9%
Dont ICHN	14 262 €	18 109 €	27.0%
Dont MAE	0 €	2 396 €	#DIV/0!
Dont PHAE	7 397 €	0 €	-100.0%
CHARGES	78 500 €	78 500 €	0.0%
Charges opérationnelles ovines	18 300 €	18 300 €	-0.1%
Dont charges d'alimentation	10 984 €	10 827 €	-1.4%
Dont charges de SFP	3 247 €	3 343 €	3.0%
Dont charges diverses	4 043 €	4 081 €	0.9%
Charges opérationnelles autres activités	7 500 €	7 600 €	1.3%
Charges structurelles	52 700 €	52 600 €	-0.1%
Charges structurelles hors amortissement et frais financiers	30 800 €	30 731 €	-0.2%
Amortissement et frais financiers	21 900 €	21 900 €	0%
Annuité des emprunts	15 600 €	15 600 €	0%
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	47 200 €	49 400 €	4.7%
REVENU DISPONIBLE	31 600 €	33 800 €	7.0%
RESULTAT COURANT	25 300 €	27 500 €	8.8%

Les principaux ratios du bilan économique pour l'atelier ovin et l'exploitation

	2 014 €	Evolution 2015
Effectif brebis (EMP)	EMP	0%
Agneaux produits / EMP	0.00	0%
Prix moyen de l'agneau	94.6 €	0%
Produit hors aides / EMP	84.7 €	0%
Charges opération. / EMP	61.0 €	-0.1%
Dont alim. directe / EMP	36.7 €	-1.4%
Dont surface fourra / EMP	10.8 €	3.0%
Dont frais divers / EMP	13.5 €	0.9%
Marge hors aides / EMP	23.7 €	0.3%

	2 014 €	Evolution 2015
Charges structure / ha SAU	1 255 €	-0.1%
Charges structure / brebis	176 €	-0.1%
Aides / produit brut	40%	1.4%
EBE / produit brut	45%	1.1%
Annuité / EBE	33%	-1.5%
Revenu disponible / UMO	31 600 €	7.0%
Résultat courant / UMO	26 200 €	8.8%

ZOOM SUR LA PAC

L'ensemble des soutiens et les compensations perçues au titre de la PAC pèsent fortement sur les équilibres économiques de ce système d'élevage. Leur perception est soumise au respect d'un certain nombre de conditions, de bonnes pratiques agricoles, parfois d'engagements contractuels que l'on suppose être mis en œuvre dans le cas type présenté ici. Les soutiens comptabilisés ont des montants optimisés et sont de différentes natures :

- Les aides découplées (DPB, « aide verte », paiement redistributif...) dont le montant a été calculé sur une base historique. A la faveur de la réforme de 2015, les montants Ha de ces aides vont se rapprocher progressivement sur 5 ans de la moyenne nationale. La dotation de l'ensemble des surfaces individuelles s'accompagne à partir de 2015 d'un coefficient d'abattement « prorata » pour les surfaces pastorales que l'éleveur doit estimer. . Nous avons appliqué pour ce cas type une estimation prudente des proratas qui aboutit à 150 ha admissibles (part d'estive collective incluse) pour 232 ha utilisés. Mais la réalité déclarative est plus complexe et risque d'aboutir à des pénalités et non-paiement difficilement chiffrables sur un cas-type.
- L'Aide Ovine (AO) qui s'est substituée à la Prime à la Brebis (PB).
- L'Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel (ICHN).
- Les éventuelles Mesures Agri Environnementales (MAEC) perçues pour les surfaces en herbe que les éleveurs décident d'engager dans les zones concernées. Ce cas-type n'est pas concerné.

PERSPECTIVES ET ENJEUX

Ces exploitations diversifiées, relativement présentes sur la zone préalpine, ont évolué, d'une part au niveau du troupeau en augmentant l'effectif et en pratiquant la transhumance et d'autre part au niveau des cultures par augmentation de la SAU, amélioration technique et mécanisation.

La dimension du troupeau est dictée par les surfaces pastorales disponibles pour le pâturage de printemps. Celui-ci peut varier de 150 à 350 brebis. Au-delà de ce seuil la conduite d'une telle exploitation diversifiée



pose un problème de main-d'œuvre. Certains éleveurs abandonnent la race Préalpes au profit d'une « mérisation » de leur troupeau, dans le but d'avoir des animaux plus rustiques, mieux adaptés à l'estive et d'une conduite plus facile. Ce changement s'effectue souvent au détriment de la productivité de la qualité et du poids des agneaux. Certains élevages disposant de surfaces pastorales conséquentes et/ou de bonne qualité ne pratiquent pas l'estive. Dans ce cas la présence permanente du troupeau sur l'exploitation demande un besoin en main-d'œuvre plus important mais permet également une plus grande souplesse dans la conduite de la reproduction. Ce type d'exploitation, est alors mieux disposé à une production d'agneaux en contre-saison. L'importance du capital limite fortement la transmission hors cadre familial. Dans le cas de non reprise, ce type d'exploitation est souvent démembré, les terres labourables et les vergers sont récupérés par les agriculteurs voisins. Les surfaces pastorales souvent en faible quantité ne permettent pas l'installation d'un jeune, même sur un système plus pastoral.

Les conséquences de la confrontation au prédateur n'ont pas été intégrées dans le descriptif de ce cas type. Pourtant, selon la localisation la question de l'adaptation au risque permanent de prédation se pose. Avec une période de pâturage longue, plusieurs lots d'animaux distincts au pâturage et une main d'œuvre déjà très sollicitée toute l'année, ce type de système est très sensible au risque de prédation. Les pratiques de pâturage hivernal et la gestion du pâturage sur des milieux diversifiés sont lourdes sur le plan du travail. Outre son coût et son efficacité relative, la mise en place d'un dispositif permanent de protection des animaux au pâturage amplifie nettement les contraintes de travail.

PETIT LEXIQUE DES TERMES ÉCONOMIQUES

Produits ovins :

Produit brut ovin hors prime, somme des ventes d'agneaux, de réformes, de laine, corrigée des achats d'animaux reproducteurs qui sont déduits de ce produit.

Charges opérationnelles :

Charges « variables » affectées à une activité et liées au volume annuel de cette activité. Les charges opérationnelles ovines sont décomposées en trois postes : les charges d'alimentation, les charges des cultures fourragères (charges SFP) et les charges diverses d'élevage.

Marge brute ovine hors prime (MB hors primes) :

Produit brut ovin hors prime (calculé sans les primes et les soutiens), moins les charges opérationnelles ovines.

Charges structurelles :

Charges « fixes » de l'exploitation, non affectables à une activité en particulier.

Annuité :

Remboursement effectué chaque année au titre des emprunts réalisés. Une annuité se décompose en deux parties : les frais financiers qui correspondent au remboursement des intérêts de l'emprunt et le capital remboursé.

Amortissement :

Charge calculée qui permet de répartir dans le temps le coût d'acquisition d'un bien.

Excédent Brut d'Exploitation (EBE) :

Différence entre les produits et les charges de l'exploitation, hormis les frais financiers et les amortissements.

Revenu disponible :

C'est l'EBE moins le remboursement des annuités d'emprunts.

Résultat courant :

C'est l'EBE moins les frais financiers des emprunts et les amortissements.

Document édité par l'Institut de l'Élevage

149 rue de Bercy – 75595 Paris Cedex 12 – www.idele.fr

Avril 2016 – Référence Idele : 00 16 602 002 – Réalisation : Isabelle Guigue

Crédit photos : Fonds photos MRE PACA, CERPAM, Patrick Fabre – Maison de la Transhumance

Ont contribué à ce dossier :

Jacques BENOIT – Chambre d'agriculture de la Drôme

Elodie PIERRE – Chambre d'agriculture du Vaucluse

Rémi LECONTE – Maison Régionale de l'Élevage

Jean-François BATAILLE – Institut de l'Élevage

Ce document est téléchargeable sur les sites : www.idele.fr, www.paca.chambres-agriculture.fr, www.evise.fr, www.synagri.com

INOSYS – RÉSEAUX D'ÉLEVAGE

Un dispositif partenarial associant des éleveurs et des ingénieurs de l'Institut de l'Élevage et des Chambres d'agriculture pour produire des références sur les systèmes d'élevages.

Ce document a été élaboré grâce au soutien du Ministère de l'Agriculture (CasDAR) et des conseils régionaux des régions Provence Alpes Côte d'Azur et Auvergne Rhône-Alpes. La responsabilité des financeurs ne saurait être engagée vis-à-vis des analyses et commentaires développés dans cette publication.



AUVERGNE – Rhône-Alpes

